

COMPTE RENDU
Réunion des comités de pilotage d'animation des sites Natura 2000
« Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » FR 9101393
« Garrigues de la Moure et d'Aumelas » FR 9112037
du 04/02/2020

Présents :

ANDRE Joël	Comité départemental de Randonnée pédestre
BENE Laure	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
BRUNET Patrick	Comité départemental de spéléologie 34,
CARRER Antoine	La Salsepareille,
CHOUPIN Méлина	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
DEMAJ Jérémie	Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie,
DEMESSAZ François	Chambre d'Agriculture de l'Hérault,
DE MONTREDON Philippe	Sète Agglopolé Méditerranée,
FERRANDO David	Conseiller municipal à Vendémian,
FEYSSEL Romain	Technicien forestier – ONF,
KACIMI Mehdi	Conseiller secteur SAFER,
LE BRUN Tanguy	Fédération Départementale des Chasseurs,
GARCIA Mathieu	LPO 34,
MARTEL Florian	CPIE Bassin de Thau,
MARTY Robert	Conseiller municipal Cournonterral,
MAESTRI Bruno	UNICEM LR,
MAIGRE Pierre	Président LPO 34,
MICHEL Thomas	Demain la Terre !,
MORGO Christophe	Maire de Villeveyrac et Conseiller Départemental,
NEIL Véronique	Vice-Présidente Environnement, CCVH
PERETTI Mathieu	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34,
PFLEGER Camille	Chargée de mission Biodiversité SMBT,
SAINTPIERRE Michel	Président du comité de pilotage des sites « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas », « Garrigues de la Moure et d'Aumelas », Maire d'Aumelas,

Excusés :

BERTOLINI Jean-Pierre	Maire de Saint Paul et Valmalle,
CARRE Blandine	Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon,
GAILLARD Jean-Pierre	Fédération Régionale des Chasseurs
MESQUIDA Kléber	Conseil Départemental de l'Hérault,
LAGACHERIE Michèle	CRPF,
RAVAYROL Alain	La Salsepareille,
REY Denis	Coordonnateur pôle conservation – LPO 34,
VILLARET Louis	Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Le diaporama est téléchargeable en ligne <http://valleeherault.n2000.fr/> (onglet « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas », rubrique « pour aller plus loin »).

Ordre du jour

- Présentation succincte des sites
- Présentation et bilan de l'année 2019,
- Présentation et validation des actions prévues pour 2020,

Michel Saintpierre accueille les membres du comité de pilotage, les remercie pour leur présence et présente l'ordre du jour.

La création d'une **nouvelle dotation Natura 2000** reversée directement aux communes est évoquée. Trois communes sont concernées sur le territoire, pour un total de 39 066 € en 2019. Christophe Morgo indique que la commune de Villeveyrac utilisera cette dotation pour l'acquisition foncière d'espaces naturels. Sur la commune d'Aumelas, la dotation a contribué au financement du gîte à chauves-souris du Mas de Terrus. Mathieu Peretti ajoute que bien que l'utilisation de ces nouveaux fonds ne soient pas fléchés/contrôlés, la volonté de l'Etat est bien de donner les moyens financiers aux communes de s'impliquer dans la préservation de la biodiversité.

Concernant la rénovation du **mas de Terrus**, Mathieu Peretti souligne l'effet « boule de neige » de telles actions : un contrat Natura 2000 de même type est en train d'être mené sur un autre site de l'Ouest du département.

Les projets de **contrats** menés par le Conservatoire des Espaces Naturels sont présentés par Jérémie Demay : au programme, la restauration d'une mare chez un propriétaire privé de Saint Paul et Valmalle. Un second projet concernant la réouverture de parcours substeppiques favorables à une plante particulièrement rare (*Sternbergia* à fleur de colchique) doit être reporté, faute d'obtenir l'accord écrit du propriétaire concerné.

Tanguy Le Brun évoque le contrat en cours de réalisation par les chasseurs, sur les communes de St-Paul-et-Valmalle et Murviel-les-Montpellier. Il s'agit de rouvrir une dizaine de parcelles puis d'entretenir, notamment par l'action d'un troupeau de chèvres qui est passé en fin d'automne 2019. Des cultures faunistiques sont prévues sur certaines parcelles.

Mathieu Peretti souligne le **dynamisme de l'animation** des sites Natura 2000 d'Aumelas qui a permis d'aboutir à de nombreux contrats. Quand les volontés sont là, la DDTM tâche de d'accompagner au mieux, en mobilisant les moyens financiers adéquats. Mélina Choupin rappelle l'implication importante des partenaires dans chacun des contrats.

Concernant la veille environnementale sur les **énergies renouvelables**, Mathieu Peretti rappelle la vigilance de la DDTM en la matière et l'existence d'une doctrine départementale qui privilégie les projets sur bâtis ou espaces déjà artificialisés.

Les évaluations des incidences concernant les **manifestations sportives** sont abordées : le système présente ses limites. En effet, dans le cas d'une manifestation qui ne se déroule que sur une seule commune, le dossier est remis par les organisateurs à la mairie. Ainsi, ni la Préfecture ni les services de la DDTM ne peuvent vérifier la pertinence de l'évaluation jointe au dossier.

Michel Saintpierre encourage les communes à prendre contact avec l'animatrice du site en amont des projets pour vérifier qu'il n'y a pas d'incidence. C'est ce qui est fait régulièrement par la commune d'Aumelas, notamment à l'occasion de tournages sur le causse.

Au sujet du **plan de gestion de la Moure**, Philippe De Montredon rappelle l'historique : née de la fusion de deux EPCI, Sète Agglopoie Méditerranée s'est vu confier la gestion des espaces naturels, notamment les collines de la Moure. Ce secteur recoupant également les territoires de la CCVH et

de Montpellier Métropole Méditerranée, les 3 collectivités travaillent collectivement à l'élaboration d'un plan de gestion, avec une entrée principalement axée sur la gestion des usages. Laure Béné indique que ce plan doit venir en complément de Natura 2000 : gestion des accès, préservation du petit patrimoine, question des raves-party, animation foncière en soutien à l'activité pastorale, ...

La funeste issue de l'**aiglon de Bonelli** né en 2019 sur le site Natura 2000 est évoquée : équipé d'un GPS en mai, il a été localisé et retrouvé mort en novembre dans le Gers. La radiographie a révélé la présence de très nombreux plombs, laissant présager une distance très faible et une possible intentionnalité. Une enquête a été ouverte par l'ONCFS du Gers (désormais OFB). Antoine Carrer rappelle que l'espèce fait l'objet d'un Plan National d'Actions, lequel avait identifié les lignes électriques comme principales causes de mortalité pour cette espèce. Les récents équipements d'aiglons de balise GPS tendent à penser que le braconnage reste une cause de mortalité probablement sous-évaluée. En 2019, bien que tous les aiglons ne soient pas équipés de GPS, on comptabilise déjà 2 voire 3 aiglons décédés plombés.

Jérémie Demay ajoute que pour un certain nombre d'oiseaux équipés de GPS, on perd le signal, sans explication, sans retrouver la balise sur place. L'une des hypothèses est que la balise soit détruite intentionnellement.

Pierre Maigre ajoute que sur un individu retrouvé mort électrocuté, la radiographie avait aussi révélé la présence de plomb.

Antoine Carrer présente les premiers résultats de l'étude conduite en 2019 sur le **bruant ortolan**. Ce passereau méditerranéen subit un fort déclin : ses effectifs ont chuté de 51% entre 2005 et 2015. En Europe occidentale, le principal bastion est le nord de l'Espagne. En France, on le retrouve en PACA et LR. C'est une espèce qui affectionne les milieux herbacés ouverts.

Le protocole utilisé dans le cadre du diagnostic du DOCOB (2012), commun aux autres passereaux, s'est révélé peu adapté à l'espèce et a conduit à une surévaluation des effectifs (300 à 400 mâles chanteurs), justifiant de revoir le protocole.

En 2019, dans un objectif d'exhaustivité d'inventaire des secteurs favorables, près de 400 points d'écoute ont été réalisés sur la période optimale pour l'espèce (mai). Sur 48 points, au moins un bruant ortolan a été entendu (mâle chanteur). Il n'a pas été entendu sur des secteurs pourtant favorables tels que le Mas Dieu ou encore les parcours au sud de Château-Bas. Il semble exister une corrélation assez nette entre la répartition de l'espèce et les incendies, notamment celui de 2009.

Cette nouvelle étude conduit à l'estimation d'environ 85 mâles chanteurs, ce qui pourrait représenter le tiers des effectifs de l'Hérault. Le site Natura 2000 endosserait donc une forte responsabilité quant à la préservation de l'espèce.

Patrick Brunet fait remarquer que les **inventaires de chauves-souris** n'ont été présentés que dans le bâti, alors que le causse est parsemé de multiples cavités, certes parfois difficiles d'accès en raison des propriétés privées, mais qui pourraient révéler des colonies. Méline Choupin indique que le diagnostic écologique n'a pas fait état d'enjeu particulièrement fort en grotte, si ce n'est l'Aven Salvat. La question de la recherche de nouveaux gîtes en cavité sera abordée avec le GCLR.

Les conventions triennales qui lient la CCVH à l'Etat pour l'animation des sites Natura 2000 du Causse d'Aumelas arrivent à échéance courant 2020. Leur reconduction doit faire l'objet d'une décision en COPIL. A l'unanimité, la **CCVH est reconduite comme structure animatrice** par le COPIL.

Elu pour 3 ans, le **président du COPIL** doit à nouveau être élu. En raison des élections municipales imminentes, il est proposé de réunir le collège des élus du COPIL en fin de printemps pour procéder à cette élection.

Michel Saintpierre clôt le dernier comité de pilotage de la mandature et invite les participants à partager le pot de l'amitié.

Le Président du COPIL
Michel SAINTPIERRE

